

«Libérer les bénéficiaires de l'aide sociale du soupçon systématique»

L'aide sociale est sous le feu des critiques. Mais le débat, axé sur la stigmatisation des plus pauvres, fait l'impasse sur les mutations sociales en cours. Eclairage avec Antonio da Cunha, professeur à l'Université de Lausanne.

Depuis plusieurs mois, l'UDC fait monter la pression. Sur fond de battage médiatique sur «l'augmentation des cas d'aide sociale», le parti de Blocher exige une baisse des montants forfaitaires de l'aide sociale, remettant en cause les normes indicatives de la Conférence suisse pour les institutions d'aide sociale (CSIAS). Son discours fait mouche auprès de nombreux cantons et communes.

Pour Antonio da Cunha, professeur à l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne, qui a répondu à nos questions par écrit, la virulence des débats relève avant tout «d'une posture idéologique, politique et médiatique» visant à stigmatiser des catégories de population. Un discours en décalage complet avec la mutation en cours de l'aide sociale, qui devient de plus en plus «une passerelle entre situations de retrait du marché du travail et emplois précaires» dans un marché du travail bouleversé. Questions-réponses.

Quelle est l'évolution du nombre de personnes à l'aide sociale et de la charge de travail reposant sur les services sociaux?

Antonio da Cunha – Le taux d'aide sociale reste relativement constant depuis une dizaine d'années. Les bénéficiaires de l'aide sociale représentent 3,2% de la population résidente en Suisse. En 2005, ce chiffre était identique. Il est juste tombé à 2,9% en 2008. En revanche, en chiffres absolus, le nombre de personnes concernées a augmenté d'environ 25 000 depuis une dizaine d'années. En 2014, environ 260 000 personnes ont bénéficié de l'aide sociale. La question de la charge reposant sur les services sociaux est récurrente dans toutes les enquêtes que nous avons réalisées. Les services sociaux des grandes zones urbaines semblent être plus fortement sollicités. On constate que la durée d'octroi moyenne s'est allongée de 19 à 22 mois depuis 2008. Mais dans le même temps, la durée des dossiers clos reste stable.

« LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE ET LA DÉSAFFILIATION SE SONT ACCENTUÉES »

«Une passerelle entre retrait du marché du travail et emploi précaire»

Les montants de l'aide sociale sont régulièrement dénoncés comme une entrave au retour sur le marché du travail...

Antonio da Cunha – La désincitation au travail ou la «trappe à pauvreté» constituent un thème classique de la pensée économique libérale ou néolibérale mais aussi des hommes politiques toujours prêts à condamner la «paresse des indigents valides». Cependant, nous pouvons avoir quelques doutes quant à l'effet d'incitation d'une diminution des forfaits sur la recherche active d'une activité. Le forfait ne saurait s'appréhender comme un «en soi» dont on pourrait analyser les effets mécaniques en termes d'incitation à travailler. Depuis quelques années, l'aide sociale n'apparaît plus comme «le dernier filet de sécurité», mais plutôt comme une passerelle entre plusieurs situations de retrait du marché du travail et d'emploi pré-



Pour Antonio da Cunha, la force d'une société se mesure à la manière dont elle traite les plus défavorisés.

ALAIN BACHELLIER/Flickr.com

Quelles en sont les principales raisons?

Le nombre de dossiers et de bénéficiaires de l'aide sociale augmente progressivement depuis 2008. Les raisons sont évidentes. La précarité économique et la désaffiliation se sont accentuées alors que le pays s'est éloigné du plein emploi. En ce qui concerne l'aide sociale, les enfants et les jeunes présentent les facteurs de risque les plus élevés. Les adolescents, les jeunes adultes et les familles monoparentales sont surreprésentés. Trop de jeunes partent sur le marché du travail désarmés et tombent rapidement à l'assistance publique. Les étrangers moins formés courent aussi un risque supérieur de s'y retrouver. Un système de vases communicants lié à des déplacements de charges s'est installé et de plus en plus de personnes doivent passer de l'assurance invalidité ou de l'assurance chômage à l'aide sociale. Enfin, on constate que les cantons fortement urbanisés ont généralement des taux d'aide sociale plus élevés. Il ne faut pas y voir le résultat d'un phénomène de «tourisme

social». La pauvreté urbaine est liée plutôt à la structure du marché du travail dans les grandes villes ainsi qu'au fonctionnement de leur marché du logement. Dans les villes-centre le bâti ancien, faiblement rénové, joue le rôle de «logement social» de fait.

La surcharge de travail dans certains services sociaux est-elle une conséquence de l'augmentation des cas, ou plutôt du manque de moyens à disposition des assistants sociaux?

Les professionnels du travail social sont particulièrement sollicités dans les grands centres urbains. Les évolutions en cours montrent un nombre de dossiers en hausse, notamment pour les bénéficiaires de longue durée. Les travailleurs sociaux ont depuis toujours un triple mandat: l'aide immédiate, l'action à plus long terme en faveur d'une plus forte autonomie des personnes et le contrôle. Mais on leur demande de plus en plus à chacun de ces niveaux d'intervention. L'obsession de la quantification et les tâches administratives semblent

prendre parfois le dessus sur le travail de terrain. Les travailleurs sociaux ont l'impression de consacrer de plus en plus de temps à des tâches internes pour justifier leur action. Le nombre de dossiers augmente très progressivement. Mais c'est la perte de sens qui peut rendre la même charge de plus en plus pénible.

Ces derniers mois, on a assisté à une campagne virulente contre les «abus» en matière d'aide sociale...

Des inquiétudes s'élevèrent périodiquement, dans le monde politique et dans l'opinion, au sujet des fraudes aux prestations sociales. La raison n'est pas ce qui règle la virulence des dernières campagnes. Cette virulence semble davantage tirer son argument d'une posture idéologique, politique et médiatique prête à jouer sur les effets de stigmatisation de tel ou tel groupe de population. Le thème des «faux assistés» tend ainsi à s'imposer sur la scène politique suisse. C'est indigne. Pour autant, ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'abus. Dans le domaine de l'aide sociale, comme dans toute entreprise humaine, le risque zéro est inexistant. Mais selon

les estimations des services sociaux, l'obtention abusive concernerait moins de 5% des cas, seulement 2% pouvant être considérés comme des infractions intentionnelles. On le voit, la notion même d'abus est au cœur des polémiques. Cependant, personne ne conteste qu'un contrôle soit nécessaire. Ces contrôles sont menés depuis longtemps par les services sociaux et apparemment avec de meilleurs résultats en comparaison avec d'autres secteurs. Par ailleurs, on peut se demander si la tendance à la hausse enregistrée ces dernières années en matière de dénonciations pénales reflète une augmentation des abus ou si elle résulte du renforcement des contrôles.

La force d'une société se mesure à la manière dont elle traite les plus défavorisés. Sur ce plan, il devient urgent de libérer les bénéficiaires de l'aide sociale du soupçon indigne et systématique que certains tentent de faire peser sur eux. Le sérieux du travail des professionnels, comme les principes éthiques qui fondent leur action, devraient aussi être davantage reconnus. Il faut savoir raison garder.

Le montant des forfaits touchés par l'aide sociale est au cœur de ces débats. Que représentent-ils?

La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) considère qu'une personne est pauvre si elle gagne moins de 2480 francs nets par mois. Ce montant équivaut approximativement à la moitié du revenu médian. Cette manière de calculer ce qu'on appelle un «seuil de pauvreté relative» est pratiquée par l'OCDE. La limite est fixée de manière diverse selon la situation familiale. Par exemple, elle est de 4600 francs pour un ménage avec deux enfants. Il y a quelques années, la CSIAS a diminué le forfait des plus démunis de 1030 à 960 francs par mois. Depuis 2013, le forfait a été établi à 986 francs. Au-delà des variations, le but du forfait reste identique. Le montant doit garantir un minimum vital en sachant qu'aujourd'hui le minimum vital n'est pas un simple montant mais un système à plusieurs échelons (forfait pour l'entretien, frais de santé, frais de logement, prestations circonstancielles). Mais la CSIAS entend aussi inciter les bénéficiaires de l'aide sociale à travailler. Elle accorde ainsi des franchises sur le revenu provenant d'une activité lucrative et des suppléments d'intégration afin de récompenser financièrement l'activité lucrative et les efforts d'intégration.

PROPOS RECUEILLIS PAR GUY ZURKINDEN

Caritas tire la sonnette d'alarme

«Le consensus social minimal risque de se briser.» Le 25 février, Caritas, réagissait vivement au refus du Conseil fédéral de mettre sur pied une loi-cadre nationale sur l'aide sociale. Dans son communiqué de presse, l'organisation d'entraide reprochait au Conseil fédéral de renoncer à stopper la concurrence négative entre cantons dans le domaine de l'aide sociale, évitant ainsi de «faire face à sa responsabilité d'assurer l'égalité des chances pour les personnes en détresse.»

«Au cours de ces derniers mois, l'aide sociale a subi des pressions dans plusieurs cantons. Des prestations ont été diminuées. Plusieurs communes ont déjà quitté la CSIAS, quelques cantons débattent de la question», souligne Caritas. Conséquence: «Les personnes touchées par la pauvreté subiront les conséquences de la décision du Conseil fédéral. A commencer par les mères élevant seules leurs enfants, les pères de famille en fin de droit et les travailleurs pauvres». **GZ**



Antonio da Cunha

Felix Imhof ©UNIL

Services
Publics

Parutions 2015

mars 27
avril 24
mai 8, 22

juin 5, 19
juillet 3
août 28
septembre 11, 25
octobre 9, 30
novembre 13, 27
décembre 11

Le délai de réception des articles est fixé au vendredi précédant la parution à 9 h.